

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Dourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES. 25 centimes la ligne. RÉCLAMES 50 centimes la ligne.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 13 Février 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 11 février, Du 12, Du 13.

BULLETIN

On lit dans le Moniteur :

L'Empereur fera en personne, le jeudi 14 février, à une heure précise, dans la grande salle du palais du Louvre, l'ouverture de la session législative de 1867, et recevra le serment des membres du Sénat et du Corps législatif qui n'ont point encore rempli cette formalité.

La garde nationale et la garde impériale feront la haie sur le passage des cortèges de LL. MM. II. du palais des Tuileries au Pavillon Denon.

Des salves d'artillerie annonceront le commencement et la fin de la cérémonie.

L'impudence est grande, nombreuses sont les conjectures au sujet de la session parlementaire qui va s'ouvrir. Le plus sage est d'attendre en se confiant à la sagesse du chef de l'Etat.

D'après nos correspondances d'Italie, il paraît que la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la liberté de l'Eglise et à la liquidation des biens ecclésiastiques, a nommé rapporteur, M. Crispi, en lui donnant le mandat de rejeter le projet.

Tout commentaire serait de trop à propos de cette nouvelle qui nous vient d'Espagne : Tomas Callego, Manuel Blasquez et Felipe Fernandez, accusés du délit de publication clandestine des journaux Relampago, Revolucion et Alerta, ces publicistes ont été condamnés, les deux premiers à vingt années de présides avec la chaîne et, en outre, à une amende de 400 écus ; le

troisième, à seize ans de la même peine. Le cabinet de Washington doit quelque peu regretter ses sympathies pour Juarez et consors, en voyant de quelle manière on entend la reconnaissance au Mexique.

Les avis les plus récents du Mexique disent que le général impérialiste Miramon organise une campagne vigoureuse contre les dissidents du côté de Queretaro.

La situation est toujours fort tendue aux Etats-Unis. Le bruit court que les radicaux présenteront un projet tendant à conférer la présidence provisoire au général Grant, pendant la mise en accusation de M. Johnson.

Tout espoir n'est pas abandonné de voir se faire un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche relativement au traité de commerce proposé.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que le retour de M. Phillipsborn, de Vienne, n'entraîne nullement la rupture des négociations. La discussion porte seulement sur les droits à appliquer aux vins.

Le petit coup d'Etat de M. de Bismark a parfaitement réussi. Plusieurs gouvernements de l'Allemagne du Nord, obéissant à certaines appréhensions sur la dictature que le protocole accorde, le 21 janvier, à la Prusse, hésitaient à le maintenir dans la crainte que le gouvernement prussien, à un moment donné, ne se laissât entraîner par le parlement à une politique qui anéantirait complètement le reste de sou-

veraineté laissé par le projet de constitution de la confédération du Nord aux princes alliés. L'habile ministre du roi Guillaume a su les convaincre que la Prusse réclamait seulement pour la direction de la confédération les droits les plus indispensables, et tous ont fini par se prêter, avec empressement, à un amoindrissement de leurs droits particuliers qui garantit la sécurité et le développement de la nation.

Pour le Bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 11 février au soir.

Plusieurs journaux assurent que le timbre serait fixé à 4 centimes pour les journaux de Paris et à 2 centimes pour ceux des départements.

La France dit que le Conseil d'Etat réduirait ce droit à 3 centimes pour Paris.

Munich 10 février.

On assure qu'un projet de loi pour la réorganisation de l'armée sera présenté dans la prochaine séance de la Chambre des Députés.

Berlin, 10 février.

L'archevêque de Posen M. Ledochowski, et l'évêque de Culm. Mgr Marwitz viennent de publier des lettres-pastorales dans lesquelles ils déplorent la situation de l'Eglise catholique en Russie et ordonnent des prières quotidiennes pour cette Eglise.

Constantinople, 10 février.

Six cent cinquante volontaires hellènes, suivant l'exemple de leurs camarades déjà rapatriés, se sont rendus au Commissaire impérial Ottoman en Crète, avec la prière de les renvoyer dans leurs pays.

Ils sont sur le point de quitter l'île et d'y laisser, presque seuls, les deux chefs hellènes Coronéos et Zambrakakis.

Revue des Journaux

LA FRANCE.

Sous ce titre « La session législative » le journal La France énumère les travaux qui, sans oublier les discussions sur la politique extérieure; caractériseront la prochaine session :

« Le Corps législatif, fait observer M. Garcia, aura à se prononcer sur la réorganisation de l'armée, qui a déjà subi tant d'épreuves différentes. Il aura à sanctionner les réformes qui sont le glorieux résultat de l'acte du 19 janvier, c'est-à-dire la nouvelle loi sur la presse, la nouvelle loi sur le droit de

réunion, la nouvelle loi sur l'imprimerie. Nous ne parlons pas des projets qui forment le reliquat de la dernière session, et dont quelques-uns, comme la loi sur la contrainte par corps, paraissent devoir provoquer de sérieux débats.

JOURNAL DES DÉBATS.

En attendant que le futur Parlement du Nord procède à l'organisation politique de la Confédération allemande, le gouvernement prussien poursuit l'organisation administrative des pays annexés. « Selon la Correspondance Provinciale, la ville de Francfort, dit le Journal des Débats, ne sera le siège d'aucune autorité publique, en dehors d'un président de police.

LA PATRIE.

La Patrie considère comme nécessaires les déclarations solennelles que contiendra le discours du 14 février : « Elles mettront fin, ajoute M. Dréolle, à toutes les controverses engagées depuis bientôt un mois; elles ramèneront les esprits à une appréciation exacte des développements donnés à nos institutions; elles préciseront le caractère de l'initiative prise par le Souverain.

LE MONDE.

On lit dans le Monde, sous la rubrique de Florence, le 6 février, et sous la signature de M. Taconet :

« Les ministres sont avertis que les sociétés secrètes travaillent, et que leur mot d'ordre est de ne pas laisser l'émérite de Turin isolée. Des émentes s'organisent un peu partout. Les meetings pour protester contre le projet Scialoja sur les biens ecclésiastiques doivent fournir le prétexte. C'est Venise qui a pris l'initiative

renverse tous nos projets. Cette perte de temps ne nous permettra pas de voir l'Italie, si ce n'est peut-être trop superficiellement pour y trouver du plaisir, car je veux rentrer à Vaux au commencement de mai.

Le lendemain matin, le ciel était si pur, le soleil si chaud, le jardin de l'hôtel étalait une telle richesse de couleur et répandait de si délicieux parfums, que Berthe pris son chapeau et son chapeau pour aller faire une promenade. Nice a cela de charmant que n'importe où l'on demeure, on arrive en cinq minutes à la magnifique terrasse qui longe la mer et qui est presque déserte à certaines heures, surtout le matin.

Cependant une profonde mélancolie s'empara d'elle et elle jeta un long coup d'œil rétrospectif sur sa vie. Elle avait toujours été et elle était encore solitaire. Mariée et solitaire — aimant et aimée solitaire — membre d'une nombreuse famille et solitaire !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 13 février 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

Mme LA Comtesse HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XVI.

mena avec délices dans ce paradis terrestre. Un homme vint à passer.

« Mme la marquise de Valrive ! » s'écria-t-il rayonnant de joie, après avoir jeté sur elle un regard fugitif.

C'était Ducrozet, Berthe, de son côté, fut agréablement surprise.

« Dieu dit-elle, qu'il y avait longtemps que je n'avais rencontré un visage connu ! Recevez mon salut cordial.

— Et d'où venez-vous, Mme la marquise ?

— A vrai dire, je ne sais trop : des quatre coins de la France.

— Du Ciel, en tous cas !

— Bien entendu, et par une considération toute particulière pour vous.

— Toujours la même...

La reproduction est interdite.

— C'est un compliment flatteur pour une personne de mon âge.

— Je vois avec bonheur que vous êtes devenue assez gaie, Mme la marquise, pour aimer à plaisanter.

— Comment n'aurait-on point de gaieté sous un si beau ciel ! — Et que faites-vous ici ?

— J'arrive de Turin ville ennuyeuse s'il en fut.

— Seriez-vous marié depuis notre dernière rencontre ? demanda Berthe machinalement.

— Moi, marié ? — Non, Mme la marquise !

— On dirait à votre air que vous considérez le mariage comme un crime. Je vous avouerais donc avec quelque inquiétude que je suis pour ainsi dire mariée, et, qui plus est, avec une famille entière, car je voyage avec ma sœur.

— Je sais cela. Avec Mme d'Auvers, j'ai suivi mentalement vos voyages : en Suisse d'abord, puis à Paris, où vous avez passé tout l'hiver dernier. J'ai quitté Bordeaux au printemps, et Mme d'Auvers, m'a donné fort peu de vos nouvelles depuis lors. Je savais seulement que vous aviez l'intention d'aller à Rome par Nice.

Berthe le regarda d'un œil scrutateur. Elle faillit lui demander s'il était venu dans l'intention de la revoir; mais elle comprit qu'il valait mieux s'en abstenir. Cependant Achille ajouta, répondant à la pensée de la marquise :

« J'ai beaucoup compté, en effet, sur le bonheur de vous voir ici. »

Elle rougit, mécontente d'avoir été devinée. « Il faut que je rentre, » dit-elle.

à ce sujet, et l'on fait de grands efforts pour obtenir que Garibaldi vienne en terre ferme, se mettre à la tête du mouvement.

On annonce des *meetings* pour Bologne, pour Gènes, pour Turin, pour Naples, on en fera dans toutes les villes principales. Les jours de la réunion ne sont pas encore désignés : On attend peut-être de voir l'attitude que va prendre la Chambre des députés.

L'OPINION NATIONALE.

La conduite du gouvernement espagnol dans l'affaire du *Tornado*, suggère à l'Opinion Nationale de sévères réflexions :

Après avoir capturé le *Tornado*, sous prétexte que c'était un vaisseau de guerre au service de la république du Chili, le gouvernement espagnol, écrit M. Malespine, devait faire de deux choses l'une : ou produire la preuve claire et incontestable que son allégation était vraie, ou bien restituer le vaisseau à ses armateurs et mettre en liberté le capitaine et l'équipage. Il a jugé à propos de supposer ce qui restait à prouver, et, dans cette supposition, il ne s'appuie pas sur la moindre preuve. Il a confisqué le vaisseau et traité l'équipage en prisonnier de guerre.

A moins que la correspondance dont la publication est annoncée ne contienne des faits de nature à démentir tout ce que l'on sait relativement au *Tornado*, et à son équipage, il est incontestable que le gouvernement espagnol a commis un acte de violence sans exemple dans l'histoire des Etats civilisés.

Pour extrait : A. Layton.

LA PRESSE DEPARTEMENTALE

ET LE TIMBRE

M. Etienne Mouttet, rédacteur en chef du *Courrier de Marseille*, publie, sur la question du timbre, les observations suivantes :

Il n'a jamais existé en France une bonne loi sur la presse périodique, et il ne paraît pas qu'il doive, de longtemps, en être fait une bonne : nous dirons peut-être un de ces jours pourquoi.

Il a existé et il existera longtemps encore des lois plus ou moins mauvaises sur la presse. Et quand nous parlons de mauvaises lois sur la presse, nous nous plaçons au point de vue supérieur de la philosophie politique, qui, au nom de la logique, critique les institutions sociales même les plus élevées, tout en maintenant inviolable le respect dû aux lois existantes, tout imparfaites qu'elles soient.

On a parlé d'une certaine réduction à opérer sur le timbre des journaux politiques. Ce timbre est, comme on sait, pour les journaux de Paris, de 6 centimes, et pour les journaux des départements, de 3 centimes. Si la diminution en faveur des journaux de Paris est de 3 centimes, comme on l'annonce, que sera-t-elle pour les journaux des départements ? C'est ce que l'on ne dit pas.

A moins que l'on ne veuille achever de tuer la presse départementale, après l'avoir si longtemps et si malheureusement subalternisée, il est raisonnable que celle-ci profite, sur ses frais de timbre, d'un avantage égal à celui que l'on projette d'accorder à la presse parisienne. On dégrève nos confrères parisiens de trois centimes; on doit nous dégraver de pareille somme. Mais si de trois centimes on retranche trois centimes, reste zéro.

Le dégrèvement en question, pour rester équitable, devrait donc dispenser du timbre les journaux des départements et imposer aux journaux de Paris un timbre réduit de trois centimes. Est-ce là ce qu'on projette ? Alors c'est bien. Mais nous doutons fort qu'il en soit ainsi. Nous croyons bien plutôt que l'on établira l'uniformité du timbre pour les journaux, sans distinction de lieu de publication, ce qui sera l'égalité à la mode de Procuete, avec cette différence pourtant que, sur le lit de Procuete, les grands étaient raccourcis et les petits allongés, tandis que, dans la combinaison dont nous parlons, les petits seuls seraient sacrifiés.

Peut-être reculera-t-on devant cette mesure injuste,

dans l'accomplissement d'une grande mission qui les absorbe. Mais une femme, quelque vulgaire ou quelque supérieure qu'elle soit, se sent intérieurement malheureuse dès qu'elle est solitaire au milieu du monde, dès qu'elle ne peut aimer de toute la puissance de son cœur.

Telles étaient à peu près les pensées de Berthe en ce moment. Que faire pour ne pas mourir d'ennui ? se demanda-t-elle tout haut avec l'accent de la douleur. Alors, rappelée à la réalité par le son de sa propre voix, et accoutumée à s'occuper toujours du plus pressé, elle ajouta aussitôt : « Mais j'étais sortie dans le dessein de chercher une habitation ! » Elle descendit du rocher, gagna le faubourg de la Croix de Marbre et se rendit au jardin où elle avait rencontré Achille la veille et qui dépendait d'une maison inhabitée. C'était une demeure jolie et commode, à louer en entier ou partiellement. Pour avoir la jouissance exclusive du jardin, Berthe accepta sur-le-champ la maison entière, et elle retourna à l'hôtel fort contente. Sur le pas de la porte, elle se trouva face à face avec Achille, qui en sortait.

« Je suis ravi de vous rencontrer, M^{me} la marquise; je venais vous faire une visite, mais vous aviez disparu.

— J'ai vaqué à mes affaires, répondit-elle. Comme l'indisposition de ma sœur nous force à séjourner quelque temps ici, j'ai loué une maison.

— Déjà ?

— Mon Dieu, oui, et la première qui m'a plu.

— Vous êtes d'une résolution foudroyante, M^{me} la marquise. Puis-je me permettre de vous demander qu'elle maison ?

et l'on croira rétablir la proportionnalité en mettant le timbre des journaux des départements à 4 c. 1/2, ce qui serait arithmétiquement la moitié du timbre des journaux de Paris : attendu que 1 1/2 est la moitié de 3, comme 3 est la moitié de 6. Mais un instant de réflexion suffit pour révéler ce qu'il y a de fallacieux dans cette arithmétique. En effet, supposons la réduction du timbre ainsi établie, que gagne le journal de Paris ? Trois cent soixante fois trois centimes, c'est-à-dire 10 francs 80 centimes par an.

Maintenant, que gagne le journal de département (à supposer qu'il paraisse tous les jours ce qui n'est le cas que d'un petit nombre de nos confrères) ? Trois cent soixante fois un centime et demi, soit 5 fr. 40 c. Le journal de Paris, peut donc diminuer le prix de son abonnement de 10 fr. 80 c., et venir faire en province aux journaux de la localité une concurrence d'autant plus désastreuse que ceux-ci ne peuvent offrir à leurs abonnés qu'une réduction de 5 fr. 40 c. Est-ce là de l'égalité, nous le demandons à toute personne de bonne foi ? — Etienne Mouttet.

Nouvelles du jour.

Il convient de n'accueillir qu'avec une grande réserve les conjectures des journaux de Paris sur les réformes annoncées dans la lettre impériale du 19 janvier. L'imagination y a plus de part que la réalité.

La presse opposante emploie sa tactique habituelle, qui consiste à demander le plus pour avoir le moins, se réservant ainsi de critiquer comme insuffisantes les concessions faites aux vœux légitimes du pays.

Mais on ne force pas la main à l'Empereur. Le chef de l'Etat ne se laisse influencer ni par les appréhensions vaines, ni par les excitations impatientes. On en trouvera la preuve manifeste d'abord dans le discours d'ouverture des chambres qui sera pacifique et libéral, mais en même temps ferme et conservateur; ensuite dans les projets de loi sur le régime de la presse et sur le droit de réunion.

Les hommes de sage liberté, de progrès rationnel peuvent compter sur de sérieuses satisfactions; et ce sera pour eux un nouveau motif de se rattacher aux institutions napoléoniennes. Quant aux hommes d'exagération, quelles que soient leurs ambitions ou leurs visées, les mesures attendues tromperont leurs espérances.

La question des brevets pour les imprimeurs n'est pas encore, à ce qu'il paraît, définitivement résolue, dit la *France*; mais il est probable que si l'on se décide pour la suppression, la loi nouvelle lui substituerait le système des cautionnements.

Dans ce cas, on croit que les brevets payés par les titulaires actuels, seraient compris comme venant en déduction du dépôt de cautionnement exigé par la loi nouvelle.

M. Mazereau, imprimeur à Tours, vient d'adresser une demande au préfet du département d'Indre-et-Loire afin d'être autorisé à réunir dans cette ville tous les imprimeurs de France.

Les rédacteurs en chef des journaux de Paris doivent, dit-on, être appelés par M. le conseiller d'Etat le Plays, commissaire général de l'Exposition universelle pour s'entendre avec lui sur les conditions de vente des journaux dans le Palais du Champ-de-Mars. On dit qu'il sera donné aux journalistes, au salon de travail et de réception, afin qu'ils puissent en faire les honneurs à leurs confrères de la province et de l'étranger.

M. le ministre de l'instruction publique a eu l'heureuse idée de réunir en collection photographique :

— Celle où je vous ai rencontré hier.

— Oh ! quel bonheur pour moi ! J'y demeure aussi.

— Pardon ! elle est inoccupée, et je l'ai loué tout entière.

M^{me} la marquise, j'occupe le pavillon qui est situé de l'autre côté du jardin et forme une habitation tout à fait indépendante, quoiqu'il se relie à la maison par la terrasse que vous avez sans doute remarquée.

Vraiment ? Eh bien alors, nous serons de bons et pacifiques voisins, » dit gracieusement Berthe.

Cependant, elle était, au fond, un peu contrariée, sans savoir elle-même pourquoi, et elle s'en voulait de ce mouvement : « Un homme comme il le faut, dont je n'ai entendu dire que du bien, qui plaît fort à Charlotte, que je voyais tous les jours à Bordeaux, et qu'il est de mon devoir de bien traiter pour racheter l'indigne conduite de mon frère envers le sien ! Je devais plutôt me réjouir de sa présence ici, et je le ferais bien certainement s'il ne me semblait pas qu'il se réjouit trop de notre rencontre. »

Ei, toute pensive, elle alla trouver sa sœur. Eugénie se répandit en lamentations de tout genre, agaçantes pour Berthe, déjà obsédée de voyager en sa compagnie. La marquise avait proposé ce voyage comme un moyen de tirer son beau-frère et sa sœur de leur position pénible et de les éloigner de chez eux jusqu'à ce que leurs affaires fussent arrangées; ils avaient accepté tous deux avec empressement. Le comte de Narestan était d'un commerce très-commode en ce qu'il s'amusa toujours sans avoir besoin d'une

1^o La vue perspective de tous les lycées impériaux de la France, ainsi que des autres établissements particuliers qui servent à l'instruction de la jeunesse ; 2^o le groupe, par classes, de tous les élèves couronnés ; album qui offre un intérêt tout particulier pour les familles.

Cette collection, si curieuse à tous les points de vue, sera, nous assure-t-on, accompagnée d'un texte donnant l'historique de tous les édifices aujourd'hui consacrés à l'instruction publique.

La compagnie des chemins de fer Autrichiens émet 150,000 obligations nouvelles. La souscription sera ouverte le 12 et le 13 février à Vienne et dans douze autres places du continent. Les obligations sont émises à 225 francs ; elles portent 15 francs d'intérêt et sont remboursables à 500 francs par la voie du tirage, en 95 ans. Le paiement des intérêts et l'amortissement sont garantis.

On annonce la mort de M. l'abbé Mouton, chanoine de la métropole de Sainte-Cécile d'Albi, ancien représentant du Tarn à l'Assemblée constituante de 1848.

Les travaux du télégraphe russe-américain se poursuivent activement, et, d'après les plus récentes nouvelles, on peut espérer que la ligne sera prête avant l'époque fixée par la convention du 21 mars 1865, c'est-à-dire avant l'année 1870.

Le chemin de fer d'Amiens à Rouen sera livré à la circulation le 4 mars prochain.

Joseph Karam, le chef maronite est attendu à Marseille venant de Syrie.

Non seulement, les amis de M. Ollivier, mais l'honorable député lui-même, dément expressément le bruit d'après lequel il lui aurait été proposé d'entrer au ministère.

Une souscription pour un monument à Voltaire a été ouverte à Milan; elle n'a produit encore que 305 francs.

On mande d'Athènes que le gouvernement a présenté à la chambre des députés un projet de loi pour l'achat de deux frégates cuirassées et de quatre corvettes. Décidément le vent souffle à la guerre près du Pirée. Un nouvel emprunt est projeté. Des missions sont parties pour Bucharest ; la Serbie et le Montenegro.

Les journaux italiens démentent le bruit d'une proposition de dissolution de la chambre dont le ministère italien aurait conçu le projet.

Le mariage du comte de Flandre, frère du roi Léopold II avec la princesse de Hohenzollern, est aujourd'hui officiellement confirmé. Le roi Guillaume a donné son approbation à cette union qui ne manque pas d'importance au point de vue des relations de la Prusse et de la Belgique.

Les bruits de congrès persistent. Nous lisons dans une lettre de Saint-Petersbourg que la Russie serait d'avis de résoudre la question d'Orient par la formation d'une confédération des provinces chrétiennes slaves de la Porte, et dont le siège serait à Constantinople. Le prince Gortschakoff préparerait, dans ce but, une note à soumettre aux grandes puissances européennes.

Pour extrait : A. Layton

Bulletin Agricole

— 9 février, 1867. —

Les jours grandissent. On se remue au labour agricole. Contrairement aux autres années

occupation sérieuse. Les hommes dont la première jeunesse remonte aux dernières années du règne de Louis XV sont les seuls qui possèdent aujourd'hui cette faculté. Malgré leurs rides et leurs cheveux blancs, ils sont si frivoles qu'ils trouvent plus de plaisir dans le monde que nos jeunes gens, et ils ont en outre un bon sens solide sans le lest du savoir. Mais le calme, le sérieux et l'expérience, qui sont l'aurore de l'âge avancé, leur font défaut, et leur esprit ne s'élève pas au-dessus d'une sphère très-médiocre. En somme, le comte était une piètre société pour des dames. Berthe ne le reconnut point tout d'abord, car ces choses-là ne se révèlent que dans l'intimité. Parfois elle lui disait des choses dures, qu'il acceptait sans s'émouvoir et d'un air jovial, et quand il trouvait, grâce à son esprit naturel, une réponse marquée au bon coin, la marquise était désarmée.

Berthe sympathisait encore moins avec Eugénie, dont elle ne comprenait pas l'âme tiède, n'attachant de prix qu'à la superficie des choses. Eugénie était un cœur droit et un caractère à la fois rampant et orgueilleux. Elle regardait la pauvreté comme une honte, et elle était pauvre, et cette torture la poursuivait dans la maison conjugale, comme elle l'avait poursuivie dans la maison paternelle. Elle s'était jetée avec ravissement dans les bras de sa sœur qui la tirait d'une position affreuse, et elle avait résolu, à part soi, de se rendre indispensable à Berthe, de se fixer auprès d'elle et de mener grand train, grâce à sa générosité. Elle concluait de l'affection de M^{me} de Valrive pour Marie, que Berthe laisserait au moins la moitié de sa fortune à cette enfant ; qu'elle pourrait bien même l'instituer sa légataire universelle ; car

les marsages seront abondants en froment, plus volontiers que l'ont été les emblavages d'automne. Alors on était incertain des prix, aujourd'hui on sait que la réserve sera épuisée d'ici la moisson, par conséquent qu'il y aura l'an prochain, des prix sortables. Pour vendre du froment 14 ou 15 fr. l'hectolitre, autant s'adonner à d'autres cultures, et même quasi laisser en repos la terre, cette travailleuse surmenée.

Du reste, peu de changement dans les cours durant la première semaine de février. La baisse est arrêtée, mais on ne se remet pas en chemin de hausse. C'est, nous le répétons, une bonne situation. S'il est juste que le producteur rentre dans ses débours avec un légitime bénéfice, il importe aussi que le consommateur ne paie pas trop cher les denrées indispensables. L'équilibre modérateur est obtenu. A qui le devons-nous ? D'abord à la liberté du commerce, puis aux chemins de fer. Grâce aux apports du dehors, rareté impossible. Grâce au prompt voiturage, nivellement des prix.

Quant aux avis de l'extérieur, ils accusent plus volontiers du calme que de la réaction en faveur de la production ou de la minoterie. On compte sur les expéditions du pays à fortes réserves en céréales. Peut-être cette confiance est-elle exagérée ; mais elle repose dans une certaine mesure, sur des données positives.

Il y a aussi tendance à l'inaction sur le marché vinicole. Les sortes ordinaires, et elles sont en majorité cette année, se placent difficilement. Les produits de choix, au contraire, sont demandés à Bercy et dans les pays à cépages. Rien à signaler pour les alcools de betterave ou de vin, ni pour les eaux-de-vie. Les sucres indigènes sont à 58 (les 100 kil.) Les raffinés de 129 à 130, l'épicerie de détail, qui livre à 1.40, ne fait donc pas un grand bénéfice.

La reprise persiste à l'égard des huiles, mais sans beaucoup de vigueur. On traite le disponible par 100 fr. (les 100 kil.)

Dans les départements les foires grasses, à Paris la proximité du carnaval, voilà des causes d'approvisionnement en bétail de toute espèce. En général, les cours sont bien tenus, notamment pour les moutons. Jeudi à Poissy, il en a été amené 13,000 et 2,500 bœufs, quelques achats on eu lieu pour compte d'Angleterre. Sur le marché de la Chapelle, il a paru 3,829 porcs, qui se sont placés au cours moyen de 1.35 (le kilo.)

On s'aperçoit, à Paris, que l'on touche à la clôture de la chasse. Les trains de chemins de fer amènent chaque jour des cargaisons de gibier. Le lièvre abonde surtout. Une bête de 3 kilos, 6 francs. C'est moins cher que le veau ou le monton de troisième catégorie.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
17	Diman.	Septuagésime.	
18	Lundi.	s. Siméon.	Vayrac, St-Caprais.
19	Mard.	s. Conard.	Duravel.
20	Mercre.	s. Eucher.	Salvial.

☉ N. L. le 4, à 6 h. 25 m. du soir.
 ☽ P. Q. le 12, à 1 h. 49 m. du matin.
 ☿ P. L. le 18, à 7 h. 50 m. du soir.
 ☾ D. Q. le 26, à 11 h. 42 m. du matin.

aux yeux d'Eugénie, il était impossible que la marquise pensât jamais à se remarier. Tout à fait indépendante, énormément riche et portant un beau nom, que lui fallait-il de plus pour conserver dans le monde la position la plus agréable ? Et cette position, elle l'avait payée trop cher pour ne pas être à l'épreuve d'un amour capable de lui en faire faire le sacrifice.

Berthe ne pouvait donc pas se lier étroitement avec sa sœur et son beau-frère. Leurs caractères différaient d'une façon si radicale que chacun d'eux parlant, pour ainsi dire, sa langue maternelle, n'était jamais compris par les deux autres. Berthe en était navrée, car il faut se comprendre pour s'aimer du fond du cœur, et il sentait qu'il n'existerait jamais entre eux d'affection profonde, de confiance, de conformité dans la manière de sentir, d'abnégation spontanée.

Eugénie aussi en était douloureusement affectée, car elle craignait d'arriver avec peine à conquérir sur Berthe l'influence prépondérante qu'elle ambitionnait tant. Elle se sentait vraiment abattue de son état ; mais elle exagéra cet abattement et joua une petite comédie pour faire ressortir sous le jour le plus sombre les fléaux du mariage. Berthe, qui trouvait ces lamentations quelque peu ridicules, lui répondit :

« Je comprends d'autant moins tes doléances que ton mari est enchanté.

— Le voir toujours gai et joyeux, en dépit de mes graves inquiétudes, accroît encore ma désolation. Voilà bien les hommes !

La suite au prochain numéro.

La soirée officielle de mardi, à l'Hôtel de la Préfecture, a été brillante. Les dames, venues en grand nombre, portaient d'élégantes toilettes. Parmi les invités on remarquait M. Duruy, Secrétaire-général du Lot, MM. les Sous-Préfets de Figeac et de Gourdon.

Après un ambigü, servi vers deux heures du matin, les danses ont repris avec un nouvel entrain et ont duré jusqu'au jour.

Par arrêté du 11 février 1867, M. le Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines a appelé à l'emploi de Receveur, à Cahors, M. Napias, Receveur, à Martel, en remplacement de M. Ferras, nommé au 1^{er} Bureau des actes civils de Lyon.

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification au sieur Roques (Jean), de Lunan, à raison de sa belle conduite dans l'incendie survenu le 25 décembre dernier, dans la maison du sieur Vaysse. Des éloges, au nom de l'administration, ont été adressés, en outre, au sieur Roques.

Par décret du 9 février ont été nommés : juge au tribunal de première instance de Cahors : M. Gailhard, juge de paix de Lectoure, licencié en droit, en remplacement de M. Garques de Flauijac, décédé ; Juge de paix de Lectoure, M. Darnal avocat.

Conseil Général

Séance du 4^{er} septembre 1866.

(Suite.)

Plaine de Vayrac.—Irrigation.—Le Conseil prend, avec satisfaction, connaissance du rapport par lequel M. le Préfet fait connaître qu'il a obtenu un crédit pour les premières études de travaux d'irrigation dans la plaine de Vayrac.

La Société philantropique de Cahors sollicite une subvention. Tout en reconnaissant l'empressement que met la Société à prêter son concours aux cérémonies publiques, le Conseil se voit dans la nécessité de rejeter cette demande, les ressources du département étant épuisées.

Le Conseil général, prenant en considération les motifs développés par M. le procureur impérial de Cahors, qu'une brigade à pied soit établie à St-Céry, renouvelle le vœu souvent émis par lui de l'établissement de cette brigade dans ce canton.

Le Conseil émet aussi le vœu que le bureau de distribution de Salviac soit converti en bureau de recettes.

Un vœu est également émis pour la restauration de la Cathédrale et du pont Valentré.

Le vœu émis par le Conseil municipal de Floirac, tendant à l'établissement d'une station sur le chemin de fer d'Orléans où se trouvent les barrières n^o 109, est appuyé par le Conseil général.

Tabacs.—Vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors.—Le Conseil d'arrondissement de Cahors, préoccupé de quelques indications parvenues à sa connaissance, au sujet des modifications que l'Administration des tabacs se proposerait d'introduire dans la culture, a émis le vœu que les tabacs de la plaine continuent à être classés en première qualité, et ceux du causse en surchoix, s'ils sont reconnus supérieurs à ceux de la plaine. Le Conseil général, qui a été à même d'apprécier l'émotion que ces nouvelles mesures projetées par l'Administration au sujet du classement des tabacs ont produites dans la population et notamment parmi les planteurs de la vallée du Lot, s'associe au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Cahors, et prie l'Administration de renoncer à l'application de ces mesures qui décourageraient les planteurs et seraient de nature à compromettre la culture du tabac dans le département.

M. le préfet prend la parole et dit qu'il croit devoir rappeler les termes de son rapport sur cette question dont il s'est depuis longtemps déjà très préoccupé : il a établi avec M. le Directeur général une correspondance dont les termes sont communiqués au Conseil, et de laquelle il résulte que les conditions d'amélioration réclamées par la fabrication ne seraient appliquées que graduellement, sans secousse, de manière à ménager tous les intérêts. Sa sollicitude à cet égard est donc éveillée depuis longtemps, elle se continuera, et sa confiance dans la sollicitude de l'Administration centrale n'est pas affaiblie.

Adresse à S. M. l'Impératrice.—Clôture de la session.—Le Conseil général ayant statué sur toutes les affaires soumises à son examen, vote, sur la proposition de son Président, l'adresse suivante à Sa Majesté l'Impératrice :

« Le Conseil général a été vivement impressionné par l'acte héroïque de dévouement que S. M. l'Impératrice a accompli, en se rendant au milieu d'une population atteinte par un fléau terrible. Fidèle interprète du sentiment public, il s'empresse de déposer aux pieds de sa Souveraine et de la mère du Prince impérial l'expression de sa profonde admiration et l'hommage de sa respectueuse reconnaissance. »

M. le Président déclare close la session de 1866.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 25 janvier au 2 février 1867.

Anglais.—Enseignement facultatif. Première division. Thème.— 1. Combrouse; 2. Larroumet. Deuxième division. Thème et version.— 1. Pémezac; 2. Théron. Troisième division. Thème et version.— 1. Queyssac; 2. Dulac. Quatrième. Français.— 1. Tardieu; 2. Faurie. Cinquième. Calcul.— 1. Tulet; 2. Bourdin. Sixième. Ecriture.— 1. Basset; 2. Lasfargues.

Septième. Ecriture.— 1. Tourette; 2. Taillade (Georges). Huitième. Ecriture.— 1. Delmas (Jean); 2. Valmary. Classe préparatoire. Première Division. Calcul.— 1. Rozières, L.; 2. Rozières, Emile. Deuxième division. Calcul.— 1. Cantarel; 2. Poujade, Camille. Troisième division. Calcul.— 1. Alazard; 2. Tardieu, Louis.

Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Physique. 1. Ruamps; 2. Capitant. Première année. Physique.— 1. Lestendi; 2. Course. Ecriture.— 1. Lestendi; 2. Lafon. Année préparatoire. Ecriture.— 1. Lhéray; 2. Espéret.

Le Proviseur, RICHAUD.

VISITE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE CAHORS

A L'INSTITUTION VALETTE (Maison IV)

Lundi dernier, à deux heures de l'après-midi, Mgr l'Evêque, accompagné de M. l'abbé Verdier, son secrétaire, et de M. Belvèze, curé de St-Urcisse, a fait sa visite à l'Institution Valette. Le Directeur de l'Etablissement a reçu Sa Grandeur sur le perron de l'antique porte, où il est dit que fut reçu Henri IV, maître de Cahors, et lui a adressé cette allocution :

« Monseigneur, » Votre Grandeur vient de monter ces mêmes degrés que, selon la tradition, monta, il y a près de trois siècles, le prince qui devait recevoir les glorieux titres de Grand et de Meilleur des Rois; mais qui hélas! n'avait pas encore le caractère sacré qui seul pouvait donner à ses vertus leur plus brillant, leur véritable éclat. Il venait de triompher de nos pères, qui avaient vaillamment combattu pour la plus sainte des causes.

» Vous aussi, Monseigneur, vous avez remporté, en entrant dans notre cité, une grande, une glorieuse victoire. Vous avez conquis tous les cœurs, et vos seules armes étaient vos rares qualités, vos éminentes vertus dont l'éclat avait précédé l'arrivée de Votre Grandeur parmi nous. Plus heureux que celui qu'anoblit l'hospitalité donnée au grand prince, j'ai l'honneur de recevoir le digne représentant, dans ce diocèse, du plus saint, du plus grand des monarques, et il vient les mains pleines des trésors spirituels dont il a reçu le dépôt sacré. Que Votre Grandeur soit la bienvenue, Monseigneur. Elle trouvera une famille (car tous ici ne font qu'une famille) avide, heureuse de recevoir ses bénédictions.

M. Valette a ensuite introduit Monseigneur dans l'Etablissement. Sa Grandeur a traversé la cour d'entrée, ornée de riches tentures et de massifs de verdure et de fleurs, pour se rendre au salon de compagnie, où lui ont été présentés les membres de la famille du Chef de l'Etablissement. Ensuite, Elle a été conduite dans l'antique salle d'honneur, où l'attendaient, dans le plus religieux silence, les nombreux élèves de l'Institution. Un des plus grands a lu, au nom de ses disciples, l'allocution suivante :

« Monseigneur, » C'est un grand bonheur pour nous, élèves de cette institution, que vous daigniez nous voir en particulier, réunis auprès de vous. Une faveur si précieuse nous rappelle ce qu'on nous a raconté du divin Sauveur et nous fait retrouver sa bonté paternelle et toutes ses bénédictions.

» Il ne nous est pas possible de reconnaître dignement la haute bienveillance dont nous sommes l'objet : nous pouvons dire seulement que nos sentiments d'admiration et de reconnaissance sont bien profonds; et ces sentiments, Monseigneur, ne demeureront pas stériles.

» Désormais, notre ardeur à remplir tous nos devoirs sera plus vive et plus constante. Nous voulons être des chrétiens fervents; nous voulons faire la joie de nos pères et de nos mères; nous voulons devenir pour vous aussi, Monseigneur, une consolation et une espérance de plus. Heureux, si nous parvenons à mériter d'être mis au nombre des enfants que vous jugez dignes de votre paternelle affection et que vous savez être pénétrés envers le meilleur des Pontifes, les sentiments les plus vifs de vénération, de docilité et d'amour filial ?

» Nous prions humblement Votre Grandeur, de nous donner sa bénédiction; nous savons que du haut du ciel, Dieu nous bénira; avec Elle et par Elle »

Sa Grandeur a répondu avec cette éloquence du cœur qui est le privilège de ceux qui, comme Elle, aiment réellement, et avant même qu'Elle imposât les mains pour bénir cette jeune assistance, ses paroles avaient déjà fait naître dans tous les cœurs ces doux sentiments qui sont l'avant-gout du fruit des bénédictions du Ciel. Après avoir donné un jour de congé aux élèves, Sa Grandeur a quitté la salle, aux cris de : Vive Monseigneur !

Elle a visité ensuite les dortoirs, la cour des récréations, etc., et s'est retirée vers trois heures, ayant sur ses traits l'empreinte de cette joie que doit éprouver, en pareille circonstance, le digne apôtre de celui qui disait : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

— On lit dans la Gazette des campagnes : « La température générale s'est montrée un peu trop douce pendant quelques jours. On craignait une reprise anticipée de la végétation, toujours dangereuse à cette époque, où on n'est pas garanti contre un second retour des rigueurs de l'hiver. Depuis deux jours le temps est modéré sans gelées, mais avec une température qui ne risque pas de hâter le réveil de l'action végétale. »

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Vendredi 15 février 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

ÉTUDE SUR LES BEAUX-ARTS

Par M. A. CALMELS.

NAVIGATION DU LOT. ADJUDICATION

Le mercredi, 20 février prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication, des

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Entre l'écluse de Frontenac et l'écluse du Fossat, Pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Les travaux, divisés en quatre lots, sont évalués, par aperçu, pour les cinq années, à la somme de 220,000 fr.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés. (Voir le Journal du Lot, du 2 février courant.)

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ

AVEC LES SEMELLES LACROIX

(R. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.

Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 40 février Bédoué (Marie), à Cavanès.
40 — Desprats (Louise-C.), rue des Augustins.
40 — Brithélemy (Joseph), rue Impériale.
12 — Teil (Valentin), rue St-André.
12 — Chanut (François-E.), aux mathieux.

Mariages.

- 9 février Salgues (Jean), propriétaire, et Miquel (Marie-R.), sans profession.
40 — Bergon (Antoine), cultiv. et Sicar (Izabelle) sans profession.
12 — Duscarlat (Joseph-M.-P.-R.), Juge de Paix, et Besse de Laromiguière (Marie-A.-V.-V.), sans profession.

Décès.

- 9 février Vidallac (Jean), 88 ans, boulev. Nord.
40 — Sagnet (Jeanne) couturière, 45 ans, rue des Boulevards.
12 — Lancien (Raymonde), 71 ans, à Cabesut.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 10 février 1867.

11 versements dont 1 nouveau 1,490 »
6 remboursements dont 1 poursolde, 1,760 42

Pour la chronique locale : A. Layton

Bulletin Commercial.

MOUVEMENT DES MARCHÉS.

Blés.

Il y a un temps d'arrêt sur le marché intérieur. La baisse semble arrêtée; mais la hausse ne s'accuse ni à Paris, ni dans les départements, ni à l'étranger. Cette situation est regardée avec raison, comme satisfaisante. On est certain aujourd'hui que les cours ne monteront pas au-delà des chiffres de janvier, si même ils ne déclinent pas jusqu'aux mercuriales de décembre. Revenant de 20 à 22 fr l'hectolitre, le blé serait à un prix rémunérateur pour la production, sans être onéreux pour le consommateur.

A Paris, samedi, des farines ont été tenues dans les 77 à 77 fr. 50 les 157 kil., les marchés du rayon indiquant un grand calme, les offres ont prévalu enfin de journée. Voici les avis télégraphiques des départements et de l'étranger :

- Amiens.—Marché faible. Vente active. Hausse de 50 c. par hectolitre sur le blé.
Arras.—Bon marché. Blé sans variation.
Blois.—Apports faibles. Bonne demande. Blé, en hausse de 1 fr. 50.
Beauvais.—Approvisionnement moyen. Vente active. Hausse de 75 c. sur le blé.
Chartres.—Marché faible en tous grains. Blés mêmes prix.
Douai.—Petit marché. Vente active. Hausse de 50 c. sur le blé.
Dijon.—Bon marché. Prix sans variation pour le blé de 32 à 34 fr.
Evreux.—Faible marché. Blé, en hausse de 1 fr. 25 par hectolitre.
Laval.—Marché faible. Fermé sur le blé.
Lyon.—Marché sans variation. Blé de 34 à 35 fr.
Marseille.—Arrivages de la semaine 152,160 hectolitres. Affaires calmes.
Nancy.—Petit marché. Les vendeurs tiennent les prix.
Orléans.—Faible marché, demandes actives. Blé de 27 fr. 50 à 30 fr. 50 l'hectolitre.
Saint-Quentin.—Offres restreintes; maintient dans les cours.
Toulouse.—Marché peu garni. Blés en hausse de 75 c. par hectolitre.
Bruges.—Blé de 32 à 37 fr. 25 c.; seigle de 18 50 à 21 fr. Orge de 24 50 à 29 fr. 25. Avoine de 17 75 à 21 fr.—Le tout par 100 kil.
Liverpool.—Marché peu garni. Très petites affaires sur tous les grains et sans variation notable.

Vins.

(Extrait du Moniteur Vinicole.)

ARRIVAGES A PARIS DU 28 JANVIER AU 3 FEVRIER.

Gare de Paris et de la Villette. En fûts 144,514 kil. 1245 hect. 98 litres. en bouteilles 17,806 — 8,902 bouteilles.

COURS.

Saint-Laurent-de-Castelnau (Dordogne), 3 février. La semaine dernière, il a été traité quelques petits lots. Les détenteurs tiennent toujours bon; aussi les maisons qui ont l'habitude d'acheter dans notre vignoble semblent tâtonner pour payer les prix demandés. Il est probable que d'ici à quinze jours il y aura une reprise d'affaires.

Les prix sont toujours établis ainsi qu'il suit : 1866 : Forte couleur, 280 fr.; moyenne couleur, 230 fr.; petite couleur, 210 fr. Le tonneau logé, rendu en gare de Belvès ou de Siorac (Dordogne), commission et frais en sus.

Béziers (Hérault), 3 février. Voici les prix des vins,

pris au vignoble :

Vins rouges : Roussillon, 35 à 40 fr. l'hectol.; Fitou, 38 à 30 fr.; Narbonne, 26 à 28 fr suivant mérite; Montagne 1^{re} couleur supérieure, 22 à 24 fr.; dito, 20 à 22 fr.; dito 2^e couleur, 16 à 17 fr.; dito 3^e couleur, 14 à 15 fr.

Villeneuve (Aveyron), 3 février. On signale une hausse de prix et on remarque une certaine reprise dans les affaires.

On vend couramment de 40 à 50 fr. les 220 litres sans logement et sur place.

Saint-Vite-sur-Lot (Lot-et-Garonne), gare de Monsempron-Libos, 3 février. Vaste vignoble, le plus important du pays sur coteaux pierreux, produisant des vins noirs faisant deux et trois couleurs, recherchés et très-estimés du commerce; des vins de table faisant une couleur, très-bons, supportant les voyages les plus longs et en tout temps.

Ces vins se payent aujourd'hui au vignoble :

Vins noirs 1865 de 300 à 380 fr.; les 1866 de 240 à 280 fr. le tonneau logé de 900 litres environ; les vins de table de 35, 40 et 50 fr. la barrique, nus, selon la qualité.

Figeac (Lot), 2 février. Le peu de vin qu'on a réussi à faire bon se vend facilement au prix de 45 et 50 fr. la barrique de 220 litres sur place, et le prix de la futaie se trouve à la charge de l'acheteur.

Cahors (Lot), 3 février. La récolte laisse peu à désirer sous tous les rapports. Les vins sont assez demandés et se payent suivant qualité de 45 50 à 55 et 60 fr. sur place le 220 litres, sans fût.

SPRITUEUX

Cognac (Charente), 3 février. Affaires complètement nulles pour les achats d'eau-de-vie; cependant nos grandes maisons expédient continuellement pour l'Angleterre.

La cote est toujours la même: Grande Champagne (1866), au comptant, 59 degrés, l'hect. nu, 110 à 120 fr.

Petite Champagne, 90 à 100 fr. Idem extrafin, 95 à 100 fr.

Voici quelle aurait été en France, d'après les publications officielles, l'importance des récoltes de vins depuis l'année 1858. — En 1858, on a récolté 53 millions d'hectolitres; en 1859, 30 millions seulement; en 1860, 40 millions; en 1864, 30 millions comme en 1859; en 1862, 37 millions; en 1863, 52 millions; en 1864, 51 millions; en 1865, 69 millions. — Total, 362 millions d'hectolitres en huit ans.

Départements.

Castres, 2 février.

Un homme comme on n'en a encore vu.—

Nous ne pouvons passer sous silence, dans notre journal, la nature d'un homme tellement singulier, qu'on n'en trouverait peut-être pas un autre de ce genre sur la surface du globe.

Quoique appartenant à l'espèce humaine, il n'en a ni les mœurs, ni les appétits qui le caractérisent en général. Dans son état misérable, il est digne d'admiration par les motifs religieux qui peuvent l'animer ou qu'on peut lui supposer.

Sans vivre absolument comme la brute et la pécora des champs, il se nourrit en même temps d'herbe et de plantes qu'il sait trouver et dont il sait s'accommoder. Menant une vie sauvage et voulant se suffire à lui-même, il refuse tous les secours que la commisération publique lui offre pour son alimentation ou pour ses vêtements.

Il refuse l'hospitalité et ne veut d'autre abri contre l'inclémence des saisons, qu'un capota-gé de voiture grossièrement travaillé, et qui ne peut être que l'ouvrage de ses mains.

Quand il est pressé par la faim, il cueille, ça et là, des plantes ou des feuillages pour les hâcher, les laver et les manger.

Nous ferons remarquer qu'à l'exemple des escargots, il transporte lui-même, partout où il va, sa mobile demeure; on peut en évaluer le poids avec quelques pierres à aiguiser (dont-il se sert pour faire plaisir à certaines gens, dans ses excursions) à 195 ou 200 kilogrammes; ce qui est cause de callosités considérables que ce transport a opérées sur son dos.

Cet homme, arrêté comme vagabond à Sémalens, fut conduit à la maison d'arrêt, de Castres, nonobstant les attestations favorables dont il était nanti, et qu'il avait obtenues de certains curés. Après avoir passé 10 à 12 jours dans cette prison sans rien prendre de la nourriture des autres détenus, il a consenti à manger de l'herbe, après 6 jours de privation totale d'aliments.

Il a été relâché enfin et il s'est dirigé, d'après les renseignements reçus, du côté de Brascac, avec les conditions étranges de son existence.

Cet homme merveilleux est de Turin; il en est parti à l'âge de 8 ans, et il a aujourd'hui 45 ans; il se nomme Albrile Andrea-Felice. F. A. (Echo du Tarn).

Faits Divers

Un journal indique ce moyen de conserver les pommes en leur donnant le goût d'ananas : « Prenez de belles pommes de reinettes blanches parfaitement saines, essuyez-les avec un linge fin. Étendez dans une boîte de sapin un lit de fleur de sureau, séchées à l'ombre, puis un lit de pommes, ensuite un lit de fleurs de sureau, en remplissant tous les intervalles, puis un lit de pommes, etc.; vous terminerez par une couche de sureau, Fermez la boîte et collez du papier sur toutes les fentes. Si l'opé-

ration est bien faite et qu'il ne reste aucun vide, les pommes se conserveront parfaitement jusqu'à la fin de l'été. »

L'ŒCROÏ DE PARIS 1789 ET EN 1866.

Le vin, en 1789, payait 22 fr. l'hectolitre ; en 1829, il était taxé à 23 fr 10 ; en 1849, à 21 fr. 15 ; en 1866, il ne paie que 20 fr. 60.

La bière était taxée à 7 fr. 60 l'hectolitre en 1789, à 4 fr. 80 en 1849 ; elle est taxée en 1866 à 4 fr. 50.

La viande n'a subi aucune augmentation depuis 1849. De même pour la volaille et le gibier.

Le fromage sec était taxé à 20 c. le kil. en 1789, à 0, 12 c. en 1849, il n'est taxé qu'à 0. 4 c. en 1866.

Le sel était taxé en 1789 à 0. 20 c ; aujourd'hui à 0. 6 c. seulement.

Le beurre payait 0. 20 c. en 1789 et 0. 12 en 1849 ; il paie actuellement 0. 11 c.

Les œufs en 1789 payaient 0. 20 le cent ; en 1849. 0. 12 ; en 1866, 0. 4 c.

Le bois à brûler payait le stère 2 fr. 70 c. en 1789 ; 2 fr. 20 en 1829 ; 3 fr. 18 et 2 fr. 34 en 1849 ; il n'est taxé aujourd'hui qu'à 3 fr. et à 2 fr. 22 c., selon qu'il est dur ou blanc.

La houille, en 1789 était taxée à 0. 67 c. l'hectolitre, en 1866 elle ne paie que 0. 57.

Le foin en 1789, 9 fr. les cent bottes ; depuis 1849 il est taxé à 6 fr.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. La Commission impériale vient enfin d'arrêter

dans toutes ses parties, le plan de l'Exposition universelle. Le tracé des jardins, l'emplacement des constructions particulières, l'installation des classes, qui ont été jusqu'à présent l'objet de modifications incessantes, sont enfin définitivement fixés, et le plan officiel, si impatiemment attendu va être livré à la publicité. L'Illustration a été autorisée à donner une réduction de ce plan, et le numéro du Samedi 26 Janvier contient ce document, d'une si grande importance pour les exposants et pour le public.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Le 2 mars prochain à onze heures du matin, il sera procédé à Puy-Evêque, à la vente aux enchères de boissons déposées chez le sieur Hebrard commissionnaire de roulage. Les boissons consistent en un fût d'eau-de-vie, et 12 litres de liqueurs diverses.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Etude de M^e Béville, avoué à Figeac. Un jugement rendu par le tribunal de Figeac, le 13

décembre dernier, a prononcé la séparation de corps et de biens, entre les époux Auguste Rayssac et Rosalie Vaysse domiciliés à Figeac,

Etude de M^e Bousquet-Pontié, avoué à Figeac.

L'adjudication des immeubles de dame Armandine Gauzens et Adolphe Maury, aura lieu le 1^{er} mars à deux heures du soir, au tribunal de Figeac, mise à prix 1500 fr. — (Extrait de l'Echo du Quercy du 9 fév.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Dambert, avoué à Gourdon.

Le 12 mars prochain, à 11 heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Gourdon, aura lieu la vente des immeubles saisis à Salinié (Antoine), et Rose Verdié. Ces immeubles sont situés dans la commune de Lavercaillère. Mises à prix : 1^{er} lot 100 fr. — 2^{me} lot 500 fr. — 3^{me} lot 1000 f. (Extrait du Gourdonnais, du 7 février.)

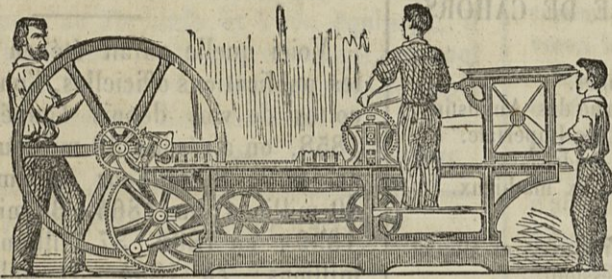
Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU.

SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

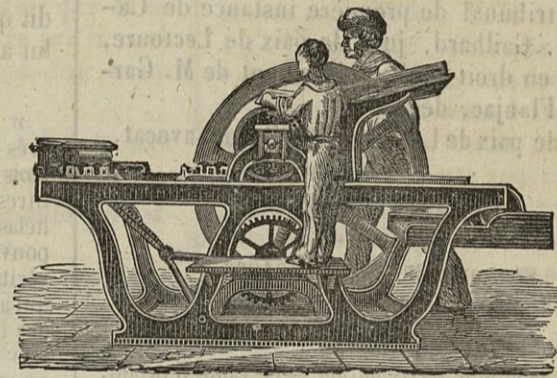
A. LAYTOU

A CAHORS
6, RUE DE LA MAIRIE, 6



L'UNIVERSELLE
Presse MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE LUXE

Cette Maison se charge d'exécuter avec un grand soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai



L'INDISPENSABLE
Presse MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE VILLE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

CLARIFICATION DES VINS.

Bien supérieure aux œufs, qui donnent souvent au vin le goût de pourri ; Bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants qui sont abandonnés.

La PULVÉRINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE.

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. Par 5 kilog. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jour Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

PULVÉRINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se réclaircir. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

3 médailles d'or
RÉCOMPENSES NATIONALES.

PARIS
40, rue de Provence.

LE PHÉNIX

PARIS
40, rue de Provence.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : DIX-HUIT MILLIONS

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE :

Assurances pour la Vie entière : Un capital est payé au décès de l'Assuré. — Assurances mixtes : Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances.

Rentes Viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux.

Associations mutuelles pour tous les âges. — Dots des Enfants. — Caisse de Retraites. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs

GUÉRISON RADICALE
DES HERNIES

ou DESCENTES. Rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de Pierre SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes herniaires à Saumur (Maine-et-Loire) élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

Trois mois 16 fr. LE TEMPS Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

édacteur en chef: A. NEEFTZER
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n°55.



A LOUER

1^o UN APPARTEMENT

AU 2^o ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesse d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc., se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.